Image not found or type unknown

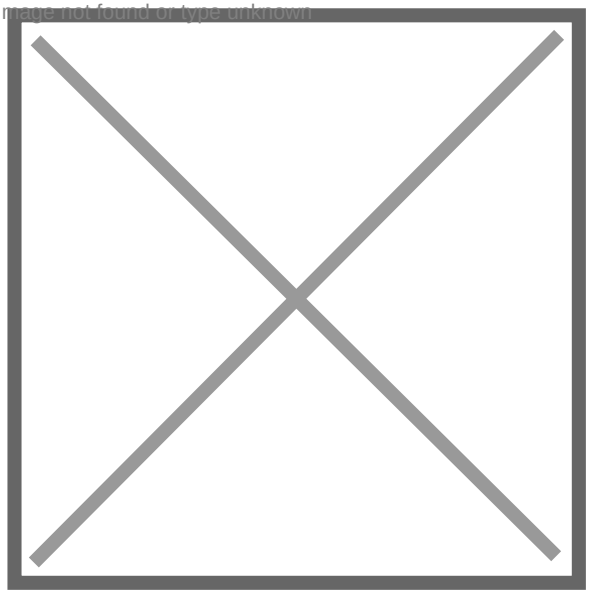

Remboursement stage de pilotage

Par **camille78**, le **04/10/2013** à **15:20**

Bonjour,

J'ai commandé un stage de pilotage à mon ami au mois de mars 2013, et qui est valable 1 an.

Nous avons pris RDV une première fois, qui a été annulé la veille pour "panne mécanique".
Ils nous ont alors proposé de conduire une autre voiture ou de reporter la date. Nous avons donc reporter la date au 6 octobre 2013.
Lors de cet entretien téléphonique, la société nous a bien précisé qu'elle nous rappellerait pour confirmer.
En début de semaine, je n'avais aucune nouvelle, j'ai donc appelé, et surprise, nous n'étions pas sur la liste.

Ils nous proposent alors un stage en 2014, sans date précise.
Je perds patiente, ils nous prennent pour des imbéciles, je souhaite me faire rembourser.
J'ai donc demandé à la société de me faire rembourser, mais on m'a répondu que ça n'allait pas être possible, car c'était une prestation de loisir.

Mon entourage m'a conseillé d'écrire en recommandé avec AR, je souhaiterais avoir un peu plus de conseil...

Je vous remercie pour votre aide.

Camille

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés